Le rôle du correspondant départemental Téléthon

Le groupe fédéral Téléthon a identifié dans chaque département un correspondant départemental, tout à la fois référent pour l'ensemble des organisateurs de son département, interlocuteur privilégié du ou des coordinateurs AFM-Téléthon et interface avec le Sdis, l'UD et le groupe fédéral Téléthon.
Sa mission est essentielle, car il assure la bonne diffusion de l'information et des moyens mis en œuvre entre tous les interlocuteurs concernés afin que l'engagement, en faveur du Téléthon, des sapeurs-pompiers de son département soit un succès.

Pré-requis :
Connaître la cause du Téléthon

- Les enjeux du combat (L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes)
- Les sapeurs-pompiers, partenaires d'une mobilisation populaire unique.

Identifier ses interlocuteurs et s'en faire connaître

LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

Dans chaque centre, une personne est particulièrement impliquée dans la cause Téléthon. Ce peut-être le chef de centre, le président d'amicale, le responsable de section JSP ou toute autre personne sensibilisée.
Cette personne est le contact entrant privilégié.

LE OU LES COORDINATEURS AFM-TÉLÉTHON DU DÉPARTEMENT

Ils sont nommés par l'AFM-Téléthon et sont le relais départemental de la structure pour accompagner l'ensemble des organisateurs de manifestations : partenaires (nationaux ou locaux), communes, associations, etc.

Leur mission, sur de nombreux points, est très proche de celle du correspondant Téléthon, c'est pourquoi il est essentiel de travailler en synergie.

Ils sont notamment responsables de l'accréditation de toutes les manifestations (signature de contrats ou additifs), de l'accompagnement des organisateurs, du suivi de la collecte et de la remontée des fonds vers l'AFM-Téléthon.

Agenda

Avril

Rencontre bilan avec le coordinateur AFM-Téléthon.

Prise de contact avec l'animateur de réseau Téléthon-Pompiers.

Juin

Début de la vente des outils de collecte.

Prise de contact avec tous les organisateurs de votre département.

Novembre

Le 28 : date limite pour remonter à votre coordinateur le recensement de vos manifestations.

Décembre

Les 4 et 5 : tournée des manifestations Téléthon de votre département.

Le 5 décembre avant 16 h : estimatif de collecte au PC financier.

Avant le 24 :
- remontée des fonds
- remerciements à adresser aux organisateurs.

Fédération Nationale SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

LES INSTANCES SAPEURS-POMPIERS DÉPARTEMENTALES

Le Président d'Union est normalement celui qui vous a confié la mission de correspondant Téléthon. En tant que représentant du réseau associatif de votre département, il a un rôle essentiel de mobilisation des adhérents.

N'hésitez pas à le solliciter pour être le relais de vos actions auprès, notamment, des présidents d'amicale, référent sport, JSP ou secourisme, délégué social,etc.

Il est important de rencontrer chaque année le directeur du Sdis, pour lui présenter votre action, les projets d'envergure envisagés dans votre département et s'assurer auprès de lui d'un soutien et d'un accompagnement optimum. Il est notamment le décideur concernant l'utilisation de véhicules, l'ouverture d'une caserne, l'allocation de ressources humaines (organisation, communication, logistique) éventuelle, etc.

Les chefs de groupements ou de centre peuvent également, en fonction du fonctionnement de votre département, être des acteurs incontournables.

VOTRE RÉFÉRENT AU SEIN DU GROUPE FÉDÉRAL TÉLÉTHON

Pour vous accompagner, le groupe fédéral s'est réparti les grandes régions de France. Chaque département a donc un référent unique, qui l'accompagne dans sa mission en faisant régulièrement le point avec son correspondant sur l'avancée de sa mission. La communicaton du montant collecté dans chaque département permet d'établir le chiffre final annoncé en direct à la télévision le samedi soir.

LE PC FINANCIER

Chaque année, vous recevez en amont du week-end Téléthon les coordonnées et heures d'ouverture du PC Financier. Pour toute question concernant son fonctionnement, les informations à transmettre ou autre, votre référent au sein du groupe fédéral est le bon contact.

Chacun de ses interlocuteurs est un maillon incontournable de la chaîne du Téléthon sapeurs-pompiers. S'en faire connaître et collaborer efficacement avec eux est indispensable pour réussir le Téléthon de son département.

Accompagner chaque organisateur de manifestation

L'accompagnement de tous les organisateurs pompiers de votre département est **votre mission prioritaire**.

Il recouvre deux réalités :

- Dans la plupart des Centres, le Téléthon est un évènement récurrent parfaitement intégré. Chaque année, une manifestation s'organise. Votre rôle est alors celui d'un facilitateur. Vous devez accompagner, soutenir, apporter les éclairages nécessaires, …
- Il existe encore des Centres non-mobilisés, pour différentes raisons. Dans cette situation, votre rôle est d'encourager à la mobilisation, en faisant désigner par le président d'amicale un porteur de projets, en proposant des idées de manifestations et un accompagnement proximal dans l'organisation.

Cet accompagnement comprend notamment :

- Une **présentation**, dès le mois de juin, à chaque organisateur pompier identifié **des spécificités de l'édition de l'année** : présentation du thème national de l'année (en 2014, l'incendie domestique), nouveaux outils de collecte et modalités de commande, présentation de l'affiche de mobilisation, échange sur le projet de l'organisateur,
- Un **appui**, particulièrement de septembre à décembre, **pour la déclaration de la manifestation** à la coordination départementale AFM-Téléthon (contrat P025+assurance) et la gestion éventuelle des relations avec les co-organisateurs (mairie, association, etc),
- La **fourniture d'outils de visibilité** (banderoles, affiches, badges, ballons…) avant l'évènement,
- L'accompagnement dans l'approvisionnement en outils de collecte (peluche et porte-clés),
- La **sensibilisation à l'importance du PC Financier**,
- Dans l'idéal, une **visite sur place le jour de la manifestation**,
- Le **suivi de la remontée des fonds collectés** (et rappel des modalités si nécessaire) à la coordination départementale AFM-Téléthon. L'équipe de coordination AFM-Téléthon se tient à votre disposition pour vous expliquer le mode d'emploi et toutes les étapes de la remontée des fonds. Discutez-en ensemble dès que possible pour aborder sereinement le prochain Téléthon.
- Les **remerciements** à tous les acteurs impliqués à l'issue de la manifestation (en les invitant par exemple au Téléthon merci organisé par la coordination départementale AFM-Téléthon).

Collaborer efficacement avec la coordination AFM-Téléthon de votre département

Le réseau AFM-Téléthon est très organisé et chaque coordinateur se voit confier un grand nombre de missions pour assurer, en local, la bonne gestion de la collecte de fonds par des centaines d'organisateurs différents.
Les sapeurs-pompiers sont l'un des acteurs majeurs, de par leur implication historique et conséquente.
C'est pourquoi il est essentiel que vous travailliez en bonne intelligence avec votre ou vos contacts de la coordination, chacun ayant beaucoup à apprendre et à apporter à l'autre.

LES OCCASIONS DE RENCONTRE

L'AFM-Téléthon ou son coordinateur départemental organisent chaque année plusieurs évènements départementaux visant à fédérer et mobiliser les acteurs impliqués : journées des familles en juin qui sont alternativement à l'échelon national et en région, lancement du Téléthon en septembre ou octobre, Téléthon merci en début d'année. N'hésitez pas à y participer, ce sont de formidables occasions d'échanges et de rencontres, qui vous apporteront beaucoup dans le cadre de votre mission de correspondant.

2 autres rendez-vous sont également à prendre dans l'année : l'un en septembre, pour échanger sur l'édition à venir et récupérer les outils de visibilité Téléthon, l'autre à l'issue de l'annonce officielle du montant national collecté (mars-avril) pour dresser un bilan de votre collaboration et du Téléthon sapeurs-pompiers de votre département et identifier ensemble les axes de progrès (notamment, centres de secours non-mobilisés, collecte peu ou mal identifiée, etc).

De septembre à décembre, des rencontres régulières vous permettront d'identifier de façon optimale l'ensemble de la mobilisation des sapeurs-pompiers et d'accompagner au mieux la remontée des fonds qui en découlera (à faire au plus tard le 24 décembre).

LES POINTS DE VIGILANCE

Certaines difficultés ou incompréhensions peuvent surgir dans votre relation avec le ou les coordinateurs AFM-Téléthon de votre département. N'hésitez pas à apporter les éclaircissements nécessaires, afin de maintenir une bonne collaboration :

- Compétence territoriale de tel ou tel coordinateur AFM-Téléthon : le découpage territorial du réseau de coordinateurs AFM-Téléthon ne correspond pas aux nôtres, qui est purement départemental. Il peut donc arriver que vous hésitiez, ou que l'un de vos organisateurs soit dans l'embarras pour désigner le coordinateur compétent pour enregistrer telle ou telle manifestation, notamment lorsqu'il s'agit d'une manifestation itinérante, qui traverse plusieurs zones de coordination.
  Le coordinateur compétent est celui du lieu de la manifestation Téléthon (siège de l'Union s'il s'agit d'un évènement départemental, adresse du Centre de secours, …),

- Manifestation sapeurs-pompiers englobée dans un évènement plus large : les sapeurs-pompiers de tel ou tel centre peuvent avoir historiquement l'habitude de s'associer à leur commune, à une association ou à une entreprise pour organiser une manifestation commune. Votre rôle est d'inciter l'organisateur sapeurs-pompiers a signé son propre contrat P025 pour la part de la manifestation qui le concerne, afin que les sommes collectées soient clairement identifiées sapeurs-pompiers.Vous pouvez parfois rencontrer des résistances de la part du coordinateur ou des autres co-organisateurs (voire même des sapeurs-pompiers eux-mêmes), qui pourront sans aucun doute être levées après explication. Si vraiment dans ce cadre précis la signature d'un contrat est compliquée, n'hésitez pas à faire signer alors un additif. En indiquant le code P025 et en complétant la partie collecte, nous pourrons également identifier les sommes collectées.

Bon à savoir

Le correspondant départemental téléthon sapeurs-pompiers ne doit pas se substituer aux organisateurs sapeurs-pompiers de manifestations Téléthon. Il n'a pas à signer les contrats d'accréditation auprès de coordinateur. Il peut être exceptionnellement amené à le faire mais ce n'est pas son rôle.

En revanche, il doit avoir connaissance de l'existence de l'ensemble des manifestations sapeurs-pompiers de son département. Ses informations sont à partager avec le coordinateur qui peut lui-même avoir connaissance de manifestations sapeurs-pompiers dont le correspondant n'aurait pas eu vent.

Valoriser les actions de votre département au niveau national (interface groupe fédéral Téléthon)

La mobilisation des sapeurs-pompiers de votre département a bien évidemment pour objectif premier de collecter un maximum de fonds au profit de cette grande cause qu'est le Téléthon.

Mais elle est également la démonstration de la force du réseau associatif sapeurs-pompiers.

Nous vous encourageons vivement à valoriser localement les actions menées auprès de la presse et des médias départementaux, en les informant de la tenue des manifestations (lieu, thématique, horaires, etc) afin qu'ils puissent les relayer. Au niveau national, le groupe fédéral Téléthon est en charge de la valorisation de cette mobilisation. Pour ce faire, il est très important de connaître en amont le nombre de manifestations qui se déroulent dans les départements, et le type de manifestation organisé, et d'avoir une estimation au plus juste, dès le jour J, puis dans les semaines qui suivent du montant total collecté.

Pour se faire, votre référent au sein du groupe fédéral vous demandera, dès la mi-novembre, **un tableau de recensement des manifestations de votre département**, incluant les informations de contact. La veille de l'évènement, n'hésitez pas à renvoyer votre dernier tableau réactualisé.

L'évaluation, puis la détermination des montants collectés dans chaque département permet d'annoncer, dès le soir de l'évènement et en direct à la télévision le montant total collecté grâce à la mobilisation des sapeurs-pompiers. Ce montant reste bien entendu une estimation, un certain nombre de manifestations n'était pas terminée au moment de l'annonce, néanmoins il est primordial de tout mettre en œuvre pour que le chiffre annoncé soit le plus proche possible de la réalité.

Avant le jour J, et en se basant sur le nombre de manifestations accréditées, l'historique de votre département et les commandes d'objets de collecte (peluches et porte-clés), vous pouvez déjà établir une première évaluation. Communiquez ensuite à chacun de vos organisateurs votre numéro de portable afin qu'il vous communique, le jour J avant 18 h, le montant collecté par leur manifestation.

Vous pourrez ainsi communiquer au PC Financier le montant évalué pour votre département, et ainsi faire peser votre action au niveau national !

Bon à savoir

Chaque année en septembre, le groupe fédéral Téléthon découvre en même temps que l'AFM-Téléthon le dispositif télé envisagé par France Télévisions pour les 48 h de couverture de l'Édition Téléthon.

En plus du plateau du samedi soir, le plus souvent tourné dans les studios parisiens, un certain nombre d'émissions en direct sont réalisées dans les régions.

Si votre département est concerné, les membres du groupe fédéral Téléthon vous contacteront au plus vite afin de proposer aux réalisateurs des animations d'envergure.